

## COMMISSION DES USAGERS (CDU)

En application de l'article L1112-3 du Code de la santé publique et du décret n° 2005-213 du 2 mars 2005, il a été instauré au sein de la **Clinique du Val d'Aquennes** une Commission des relations avec les usagers et la qualité de la prise en charge (CRUQPC). La Loi de modernisation du système de santé (2016-41 du 26 janvier 2016) prévoit que l'actuelle commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) évolue en une Commission Des Usagers (CDU).

Le Décret n°2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la Commission Des Usagers des établissements de santé modifie les missions et la composition de la CDU.

Cette commission a pour objet de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leurs proches et de la prise en charge.

Dans le cadre de ses missions, la commission examine dans les conditions prévues aux articles R 1112-93 et R 1112-94, **les plaintes et réclamations qui ne présentent pas les caractères d'un recours gracieux ou juridictionnel** et veille à ce que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose.

### Composition de la CDU au sein de l'établissement

**Président de la CDU** : Dr Philippe MORANT, Médiateur médical

**Vice présidente de la CDU** : Madame Annie VANLUCHENE, Représentante des Usagers

<u>Prénom / NOM</u>	<u>En qualité de</u>	<u>Fonction</u>
M. Yves CARLIER M. Fabien DEWAELE	Titulaire Suppléant	Président Directeur Général Directeur
Dr Philippe MORANT Dr Rafik BENIDIR	Titulaire Suppléant	Médiateur médecin Médiateur médecin
Mme Catherine BECART Me Danièle BARBET	Titulaire Suppléant	Infirmière référente, Médiateur non médical Kinésithérapeute référente, Médiateur non médical
Mme Annie VANLUCHENE M. Patrick AFCHAIN Mme Marie-Renée LABAT En attente de désignation	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Représentants des usagers Familles Rurales AEMTC Familles Rurales
Dr Rafik BENIDIR	Titulaire	Président de la C.M.E
Mme Livia PALCY	Titulaire	Responsable Qualité

### Les personnes à saisir

Toute plainte ou réclamation est à adresser à M. Fabien DEWAELE, Directeur.

Vous avez également la possibilité de contacter les représentants des usagers au 06 95 54 71 46.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service qualité au poste 6097.